

Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 novembre 2007

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 22/11/2007

Le 29 novembre 2007, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint Pryvé Saint Mesmin, sous la présidence de Monsieur Gaillard, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Gilles GAILLARD, Marinette GENTY-GREJON, Jacky PREVOST, Jean-Pierre CHAMAILLARD, Michel BERTRAND, Dany ADAM, Michèle PEGUY, Annie FRADOT, Jean-Pierre CORDAZZO, Pierrette HUGUET, Joël PERIOU, Christine GIELEN, Serge CASQUET, Angelo CERQUEIRA, Anne-Marie FLEURY, Maxime DRAPEAU, Carole CHRISTOPHE-GOURDIN, Pascal LEGROS, Alain COURVOISIER, Gérard MOUILLE, Anne CADOU, Michèle CARRE.

Absents représentés : Françoise VIVES-BOURRELIER par Maxime DRAPEAU, Hervé LEFEVRE par Gilles GAILLARD, Martine BENEL par Jacky PREVOST, Vadhana SU par Michel BERTRAND, Sylvie ROBISSON par Annie FRADOT, Jacqueline LOPEZ par Gérard MOUILLE, Sylvie GOUSTOUR par Anne CADOU.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à M. Jacques Baudry, maire honoraire, décédé ce jeudi 29 novembre 2007.

Point supplémentaire inscrit à l'ordre du jour

M. Gaillard demande que le Conseil Municipal inscrive un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant la pose d'une glissière de sécurité rue des Hautes Levées. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Jean-Pierre Cordazzo est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 octobre 2007

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 octobre 2007.

Débat d'orientations budgétaires

Le Conseil Municipal a pris connaissance et débattu des orientations budgétaires.

Autorisation d'engagement de liquidation et de mandatement

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 abstentions, autorise l'affectation des crédits pour des dépenses d'investissement préalable au vote du budget.

Tarifs municipaux 2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les nouveaux tarifs pour l'année 2008.

Garantie d'emprunts à Bâtir Centre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne à Bâtir Centre un accord définitif pour ses garanties d'emprunts.

Garantie d'emprunts à l'Immobilière Val de Loire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde à la société IVL la garantie des emprunts demandés.

.../...

Intégration de la Halte Garderie et modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- intègre à compter du 1^{er} janvier 2008, la Halte Garderie dans le service municipal de la petite enfance, la participation financière des familles restant calculée d'après le barème établi par la CAF,
- crée à compter de cette même date un poste à temps non complet -soit 42,5% d'un temps complet- d'auxiliaire de puériculture.

Convention avec ARTEMPO pour l'école maternelle des Sablons

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention à intervenir avec l'association ARTEMPO pour un spectacle musical d'un montant de 1 320 €.

Avenant n° 2 au marché de travaux de l'école des Sablons

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 abstentions, autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise Camus, titulaire du lot 3, Gros Œuvre.

Convention pour l'accueil des jeunes avec la DRDJS (Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la convention proposée par la DRDJS relative à l'accueil des jeunes, d'une durée de 3 ans avec effet rétroactif du 3 septembre 2007,
- autorise le maire à la signer.

Partenariat avec la MSA pour l'accueil des enfants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la convention à passer avec la MSA pour faciliter l'accès aux loisirs des enfants, d'une durée d'un an, renouvelable par année civile et par tacite reconduction,
- autorise le Maire à la signer.

Quartier résidentiel du Clos Aubert : délégation du droit de préemption

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 4 contre et 5 abstentions :

- délègue à la société SAS ICADE CAPRI, le droit de préemption voté le 3 mai 2000 sur le périmètre actuel de la ZAC.

Réserve naturelle de Saint-Mesmin : périmètre de protection

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 9 abstentions, émet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral portant création du périmètre de protection de la réserve naturelle nationale de Saint-Mesmin.

Convention de mise à disposition du service de désherbage alternatif avec la ville de Saint Hilaire Saint Mesmin

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 contre :

- approuve la convention de mise à disposition de service de désherbage alternatif avec la ville de Saint Hilaire Saint Mesmin,
- autorise le maire à la signer.

Recettes provenant des amendes de police : aménagement Rue de la Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la subvention attribuée par le Conseil Général de 2 870 € pour l'aménagement de la rue de la Salle des Fêtes, la ville ayant réalisé les travaux.

Recettes provenant des amendes de police : aménagement Rue Hervé Bazin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la subvention attribuée par le Conseil Général de 4 953 € pour l'aménagement de sécurité rue Hervé Bazin, la ville ayant réalisé les travaux.

Recettes provenant des amendes de police : pose d'une glissière de sécurité Rue des Hautes Levées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la subvention attribuée par le Conseil Général de 3 799 € pour la pose d'une glissière de sécurité rue des Hautes Levées, la ville ayant réalisé les travaux.

Avenant à la convention entre la Ville et la Sté Nouvelle de Création et Diffusion Publicitaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant à la convention du 1^{er} juillet 1998.

Versement d'acomptes sur subvention à diverses associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe du versement d'un acompte sur subvention ainsi que l'étalement prévu des versements de subvention à des associations.

Subvention exceptionnelle à l'AST

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 2 abstentions, accepte de verser à l'AST une subvention exceptionnelle de 2 000 € au titre de la perte d'exploitation.

Renouvellement de la convention avec l'AST

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 2 abstentions :

- accepte la convention de renouvellement à passer avec l'AST pour la mise à disposition des équipements sportifs tennis et piscine de la Trésorerie d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2008, éventuellement renouvelable de façon expresse,
- autorise le maire à la signer.

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 29 novembre 2007
Le Maire,

Gilles GAILLARD